

Dossier d'inscription

Vide-Greniers

Dimanche 12 Octobre 2025



Toute personne désirant exposer devra faire parvenir aux organisateurs son dossier complet.

Ce dossier comprend :

- Une fiche d'inscription / attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 vide-greniers dans l'année
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Le règlement par chèque de l'emplacement réservé – à l'ordre de « APE Joliot-Curie »
Désormais, il est également possible de nous régler par PayPal @assocjoliotcurie ou par le biais de Hello Asso
- Le règlement du vide-greniers signé



Ce dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

APE Joliot Curie
453 avenue de vénaria
Les Echansons B
38220 Vizille

Pour un **dépôt en main propre**, merci de nous contacter par email à assoc.parents.joliot@gmail.com ou au **06.86.42.24.64**.

En cas de paiement par voie électronique, l'envoi du reste du dossier complet est également possible par email.

Les exposants devront être munis de leur pièce d'identité le jour de l'événement.



Organisateur : Association des Parents d'Elèves des Ecoles Joliot-Curie de Vizille

Vide-greniers se déroulant le **dimanche 12 Octobre 2025** – de 9h à 17h **à l'École Joliot-Curie de Vizille**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : A Département : Ville :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : ☐ Carte d'identité ☐ Passeport

N° :

Délivrée le Par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

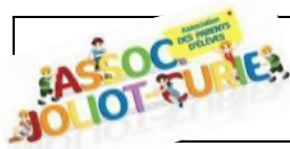
- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : **le**

Signature :

Ci-joint le règlement de _____ € pour l' emplacement pour une longueur de _____ mètres (3€ le mètre/par multiple de 2. Soit par exemple : 6€ pour 2 mètres, 12€ pour 4 mètres...).

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de Vizille



REGLEMENT VIDE-GRENIERS

du Dimanche 12 Octobre 2025

L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Joliot-Curie de Vizille organise, le dimanche 12 Octobre 2025, une vente au déballage appelée « vide-greniers ». Cette dernière se tiendra de 9h à 17h sur la cour de l'école primaire Joliot-Curie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les particuliers sont autorisés à participer.

Conformément à la législation, la vente d'objets ne doit en aucun cas présenter un caractère habituel, et le vendeur s'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. De plus, seuls des objets personnels et usagés pourront être vendus ou échangés.

IMPORTANT

Le Jour J la personne titulaire de l'autorisation doit avoir en sa possession une pièce d'identité en cours de validité et son autorisation.

CLAUSE DE REPORT ou ANNULATION

En cas d'imprévu (fortes intempéries, force majeure...), l'association se réserve le droit d'annuler l'événement. Une date de report pourra être proposée (sans obligation).

En cas d'annulation, les chèques remis par les exposants ne seront pas encaissés et seront soit détruits, soit renvoyés sur demande.

EMPLACEMENT

La location d'un emplacement s'élève à 3€ le mètre linéaire ; chaque emplacement a une profondeur de 2,5m pour une longueur de 2 mètres minimum et par multiples de 2m : soit 6€ pour 2 mètres linéaires, 12€ pour 4 mètres linéaires, 18€ pour 6 mètres linéaires, etc...

Les stands seront attribués au fur et à mesure de l'installation le jour J.

Aucun matériel (table, chaise, parasol, etc.) ne sera fourni.

INSTALLATION

Les exposants pourront installer leurs stands de 7h à 9h à l'emplacement qui leur sera alloué à leur arrivée.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les participants s'engagent à ne pas dégrader le site mis à leur disposition. Aucun aménagement ou installation fixée par vis, clous, etc. ne sont autorisés.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douanes, gendarmerie, police. Il en sera de même en cas de problème entre acheteurs et exposants. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, inflammables, etc.).

Par ailleurs, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des vols, pertes, dégradations, ou bris des objets exposés, y compris pour les cas fortuits ou de force majeure.

Tout exposant est responsable des dommages causés à autrui de son fait.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES LIEES A LA SITUATION SANITAIRE (mise à jour selon conditions en vigueur le jour J)

- Le strict respect des gestes barrière est obligatoire.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition en plusieurs points de la cour.
- En cas d'évolution des règles par les autorités, l'équipe organisatrice tiendra les exposants informés au plus tôt.

STATIONNEMENT

Les exposants seront autorisés à pénétrer dans la cour avec leur véhicule temporaire entre 7h et 9h afin de leur permettre de décharger leur marchandise. Pour des raisons de sécurité, une fois l'espace dans la cour ne permettant plus une bonne circulation, les exposants seront autorisés à un « dépose-minute » devant l'école.

Afin de réguler la circulation devant l'école, les exposants devront se présenter à l'entrée de la cour en venant du Collège des Mattons (l'école étant donc sur la droite). Dans le cas contraire, il leur sera demandé d'aller faire demi-tour au rond-point devant le collège.

Enfin, ils devront stationner sur les parkings disponibles (Collège des Mattons, Gymnase...)

Tout véhicule stationné sur la voie publique pourra être verbalisé.

Il sera interdit de stationner sur la pelouse à proximité de l'école.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement. En fin de journée, la cour devra être débarrassée de tout déchet et objet invendu.

En cas de manquement aux obligations exposées ci-dessus, l'organisateur sera en droit de renvoyer immédiatement un participant et de refuser sa candidature l'année suivante.

Fait à, le.....

Nom/prénom :

Signature :